



TERMES DE REFERENCE POUR LE RECRUTEMENT D'UN TRADUCTEUR AU SECRETARIAT DE L'AUTORITE DU LAC TANGANYIKA

1.0 CONTEXTE

L'Autorité du Lac Tanganyika (ALT) est une organisation intergouvernementale régionale créée par les quatre pays riverains du Lac Tanganyika sur la base de l'article 23 de la Convention sur la gestion durable du Lac Tanganyika signée le 12 juin 2003. Les Etats membres sont la République du Burundi, la République démocratique du Congo, la République-Unie de Tanzanie et la République de Zambie.

La fonction principale de l'ALT est de coordonner la mise en œuvre de ladite Convention par les Etats contractants, conformément à la Convention et aux décisions de la Conférence des Ministres, pour assurer et représenter les intérêts communs des Etats contractants dans la gestion durable du lac Tanganyika et de son bassin.

Pour renforcer et améliorer son fonctionnement, le Secrétariat de l'ALT souhaite recruter un Traducteur.

2.0 RESPONSABILITES GENERALES

Le(la) traducteur(trice) fournira et sera responsable de tous les services de traduction et d'interprétation au secrétariat de l'ALT et garantira la qualité et l'exactitude de ces services. Le traducteur doit produire une traduction précise à 100 % de divers documents, discours, points de discussion, présentations, brochures, fiches d'information, rapports et contenus de sites Web, comme demandé par le Directeur Exécutif. De temps en temps, il/elle devra être disponible à travailler au-delà des heures normales de travail et parfois à s'acquitter de ses tâches sous pression pour répondre aux besoins de l'ALT.

3.0 TACHES SPECIFIQUES

Les tâches spécifiques du(de la) Traducteur(trice) sont de trois ordres : traduction ; interprétation; et autres et comprennent les éléments suivants :

3.1 Services de traduction

- i. Traduction de divers documents du français vers l'anglais et vice-versa;
- ii. Assurer une traduction professionnelle, une relecture et une édition approfondies de tous les textes, y compris les figures, les encadrés, les légendes, les sources et les couvertures;
- iii. Effectuer des recherches terminologiques et utiliser les termes et noms corrects de manière cohérente dans tout le texte traduit;
- iv. S'assurer que le texte traduit est complet;
- v. Assurer une traduction de haute qualité, reflétant fidèlement le sens trouvé dans la langue source originale (anglais ou français) et restituant ce sens dans l'œuvre traduite;



- vi. Prêter attention aux détails à tous les niveaux et vérifier les erreurs (par exemple grammaire, syntaxe, orthographe, ponctuation, formatage) pour garantir que le texte traduit est un rendu précis, fidèle et cohérent du texte original;
- vii. Assurer des contrôles de qualité pour les documents soumis qui peuvent inclure un examen de l'exactitude technique, y compris la confirmation des termes techniques, la révision et la correction en consultation avec le Directeur Exécutif et/ou le personnel professionnel concerné;
- viii. S'assurer que les textes sont techniquement, linguistiquement et grammaticalement corrects et cohérents en termes de complétion et d'utilisation de la terminologie ;
- ix. Veiller à ce que les textes répondent à des normes de qualité élevées, soient exempts d'erreurs et ne nécessitent pas de modifications supplémentaires une fois la traduction terminée ; et
- x. Assurer la livraison des documents traduits dans les délais requis.

Services d'interprétation

- xi. En plus de la traduction, le traducteur fournira également des services d'interprétation et notamment une combinaison de services d'interprétation simultanée et consécutive lors d'ateliers et de réunions officielles, etc. Les services d'interprétation se feront du français vers l'anglais, du swahili vers l'anglais/français et vice-versa.

Autres tâches

- xii. Effectuer toute autre tâche assignée, de temps à autre, par le Directeur Exécutif.

4.0 QUALIFICATIONS ET EXPERIENCE

Le candidat retenu devra posséder les éléments suivants :

- i. Diplôme universitaire ou équivalent en anglais, français, sciences sociales, communication pour le développement ou toute autre matière pertinente ;
- ii. Une maîtrise (Master) dans la matière pertinente serait un avantage;
- iii. Minimum 5 ans d'expérience professionnelle dans le secteur de la traduction ;
- iv. Expérience en traduction de documents professionnels;
- v. Expérience dans l'interprétation simultanée et consécutive dans des contextes formels (réunions de direction, réunions générales du personnel, ateliers et conférences, formations, etc.).
- vi. Une expérience démontrée en traduction/interprétation auprès d'institutions gouvernementales, d'organisations de développement ou d'institutions de recherche et/ou d'organisations régionales, internationales, intergouvernementales, ou de programmes et projets soutenus par des partenaires est un atout ; et
- vii. Compétences démontrées en matière d'organisation et de gestion de projet et capacité à fournir des services de manière efficace et en temps opportun.

5.0 AUTRES EXIGENCES

- Connaissance du français, de l'anglais et du swahili
- Etre âgé de 45 ans au maximum
- Familiarité avec les logiciels de traduction.
- Solides compétences en informatiques, programmes Microsoft Office, Outlook, Word et Excel.



6.0 APTITUDES, APTITUDES ET AUTES COMPETENCES

- Travailleur en équipe
- Bonnes compétences interpersonnelles
- Communicateur efficace
- Capacité à travailler dans des contextes multiraciaux et multiculturels
- Aptitude et capacité avérées à fournir des traductions dans des délais serrés
- Haut niveau de confidentialité

7.0 Composition du dossier de candidature et délais de dépôt

Le dossier de candidature doit comprendre :

- i. Une lettre de motivation signée et adressée au Directeur Exécutif de l'ALT ;
- ii. Un Curriculum vitae détaillé, récent et certifié mettant en valeur l'expérience et les compétences du candidat, daté et signé (résumé en trois (03) pages maximum) ;
- iii. Copies certifiées conformes des diplômes requis et autres certificats professionnels et académiques ;
- iv. Les candidatures peuvent être soumises à partir du 20 mai au 15 juin 2024.

Les candidatures doivent être envoyées/soumises dans une enveloppe fermée, adressée au Directeur Exécutif de l'Autorité du Lac Tanganyika, Kigobe Sud, 17, Avenue des Unis, Bujumbura, et indiquer sur l'enveloppe « Recrutement d'un Traducteur ».

Le(la) candidat(e) retenu(e) devra fournir, préalablement à son embauche, un extrait de casier judiciaire datant de moins de trois (03) mois.

8.0 Exigences du poste

Le lieu d'affectation est le Secrétariat de l'Autorité du Lac Tanganyika, Bujumbura, en République du Burundi.

9.0 Déclarations et relations de travail

Le Traducteur est sous l'autorité directe du Directeur administratif et financier. Il/elle travaillera en étroite collaboration avec le Directeur du Suivi et Évaluation, le Directeur des Pêches et le Directeur de l'Environnement ainsi que les Chefs de Projet, sous la supervision générale du Directeur Exécutif de l'ALT.

10.0 Durée du contrat

La durée du contrat est de 5 ans, renouvelable. Le renouvellement du contrat sera basé sur les performances. Les performances sont soumises à des évaluations périodiques régulières.

11.0 Rémunération

Le(la) candidat(e) retenu(e) recevra, comme le prévoit la réglementation de l'ALT, des informations relatives au barème de rémunération en vigueur à l'Autorité du Lac Tanganyika avant la signature du contrat.